

Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 juillet 2024

n° 109-24

Objet : *RS - Attribution du marché pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie à Arith*

- date de convocation le 28 juin 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi quatre juillet dix-neuf heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bellecombe-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 33

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Grégory Basin à Jean-Maurice Venturini - de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Alain Caraco - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Alexandre Gennaro à Philippe Gamen - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Josette Rémy à Vincent Boulnois - de Alain Thieffenat à Hervé Ferroud-Plattet - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fresso

- conseillers excusés : 8

Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Sylvie Koska - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 juillet 2024

délibération n° 109-24

objet **RS - Attribution du marché pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie à Arith**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle qu'une convention de groupement de commandes entre Grand Chambéry (coordonnateur), le SDES et la commune d'Arith a été approuvée par décision n° 021-23 du Bureau du 16 mars 2023, pour la passation de marchés à procédure adaptée relatifs à la maîtrise d'œuvre et aux travaux d'aménagement de voirie, d'enfouissement des réseaux secs et, de renouvellement des réseaux humides sur la commune d'Arith, montée de Lachat.

La consultation a été lancée le 8 avril 2024 avec une date de remise des offres fixée au 13 mai 2024.

Le marché est composé de 3 lots :

- le lot 1, « réseaux humides et génie civil réseaux secs », est relatif aux travaux sur les réseaux d'assainissement et d'eau potable, à la création d'un bassin de rétention, au génie civil des réseaux électriques, de télécommunication et d'éclairage public, pour le compte de Grand Chambéry, du SDES et de la commune,
- le lot 2 concerne les travaux de câblage des réseaux électriques pour le compte du SDES,
- le lot 3 « aménagement et revêtements de surface » pour le compte de la commune, comprend aussi les réfections de chaussée pour le compte de Grand Chambéry et du SDES.

La maîtrise d'œuvre est confiée à Alp'Etudes.

Les offres reçues ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix 40 %,
- valeur technique 60 %.

La commission d'appel d'offres a attribué les trois lots du marché comme suit :

- lot 1 : groupement TPLM / Petavit / Aillon TP pour un montant estimé de 730 789,30 € HT,
- lot 2 : entreprise Porcheron pour un montant estimé de 45 005,73 € HT,
- lot 3 : entreprise Eiffage Route Centre Est pour un montant estimé de 194 921,74 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 021-23 du Bureau du 16 mars 2023 relative à la convention de groupement de commandes avec le SDES et la commune d'Arith,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 19 juin 2024,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Damien Regairaz ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : attribue le marché pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie sur la commune d'Arith, montée de Lachat, comme proposé ci-dessus,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le marché et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

109-24

Objet de l'acte :

RS - Attribution du marché pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement du réseau d'eau potable, d'enfouissement des réseaux secs et d'aménagement de voirie à Arith

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte :

04 juillet 2024

Annexe(s) :

CCTP

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240704-lmc1H31824H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31824H1

Date de transmission en Préfecture :

09 juillet 2024

Date de réception en Préfecture :

09 juillet 2024

Date de publication sur le site internet:

mardi 09 juillet 2024